

# ACCOMPAGNEMENT AUX FORMALITÉS

## Objectif

Réaliser et sécuriser vos démarches administratives de création, modification ou cessation d'activité

## Avantages

- Vos démarches administratives **simplifiées**
- Un service **rapide et clé en main**
- Un **conseiller dédié**
- Un dossier **conforme**
- Un récépissé de déclaration **immédiat**



	Sans accompagnement <sup>1</sup>	Avec accompagnement personnalisé
Information sur les déclarations et les listes de pièces justificatives	✓	✓
Saisie des dossiers remplis accompagnés des pièces justificatives	✓	✓
<b>Echange direct avec un spécialiste des formalités</b> , sur place ou à distance :		
→ <b>Information adaptée à votre situation</b> sur les champs à renseigner de la déclaration et la liste de pièces		✓
→ <b>Vérification</b> du contenu de la déclaration et de sa cohérence avec la situation de l'entreprise		✓
→ <b>Traitement immédiat du dossier</b>		✓
Transmission des déclarations et pièces annexes aux organismes obligatoires.	✓	✓
Aide à la finalisation des dossiers incomplets ou mal remplis		✓
<b>Délivrance d'un récépissé de déclaration immédiat</b>		✓
Délivrance d'un récépissé de déclaration par mail ou par courrier	✓	✓
Délivrance immédiate <sup>2</sup> du N° SIREN		✓
<b>SPÉCIAL MICRO-ENTREPRISES</b>		
Obligation pour le micro-entrepreneur de déclarer son activité par voie dématérialisée <sup>3</sup>		
→ Déclaration en ligne	✓	✓
→ Réception du dossier par courrier ou déposé à l'accueil ou en RDV présentiel ou à distance (conseil, vérification des pièces et enregistrement du dossier)		✓
<b>TARIF ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>Voir «Tarifs»</b>

## Public

Créateurs d'entreprise, artisans, dirigeants de société, micro-entrepreneurs

## Tarifs

(toutes formalités)

Micro-entrepreneur : 60€

Entreprise individuelle et société : 100€

Ces tarifs ne comprennent pas le paiement des droits obligatoires pour le répertoire des métiers. (Cf au verso)

## Contact

[cferm@cma-paris.fr](mailto:cferm@cma-paris.fr)

01 53 33 53 33\*2



<sup>1</sup> Circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises

<sup>2</sup> Sous réserve de son attribution par l'INSEE

<sup>3</sup> Loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises Article 26V

# ACCOMPAGNEMENT **PERSONNALISÉ** AUX FORMALITÉS

Je soussigné.e,

Nom et Prénom :

Qualité :

Dénomination sociale de la société :

Si déjà inscrit, N° SIREN :

Tél :

Courriel :

**demande à bénéficier de l'accompagnement personnalisé à la formalité proposé par ma Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

**Tarif Micro-entrepreneur : 60 € TTC**

**Tarif Entreprise individuelle / Société : 100 € TTC**

Paiement par chèque à l'ordre de votre CMA. Possibilité de CB ou espèces sur place.

**Date :**

**Signature :**

## Montant des droits obligatoires pour le répertoire des Métiers (RM)

Entreprise	Formalité	Droits obligatoires
Micro-entreprise	Toutes formalités	Gratuit
Entreprise individuelle (hors micro-entreprise) exerçant uniquement une ou plusieurs activités artisanales	Immatriculation	45 €
	Toutes modifications	40 €
Entreprise individuelle (hors micro-entreprise) exerçant une ou plusieurs activités artisanales et une ou plusieurs activités commerciales	Immatriculation	15 €
	Toutes modifications	13.33 €
Société	Immatriculation	15 €
	Toutes modifications	13.33 €